ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 mai 2025 — N° 212

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la volonté de la région du Haut-Richelieu de prendre part au développement du secteur de la défense.

_____

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner l'importance de protéger l'édifice patrimonial de l'école FACE.

_____

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 60e anniversaire de la troupe Hallélou.

_____

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de commémorer le jour anniversaire de la Nakba.

_____

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter les élèves de la circonscription de Portneuf récipiendaires de bourses pour leur persévérance scolaire.

_____

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 30e anniversaire de La Fromagerie du Terroir de Bellechasse.

_____

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 35e anniversaire de la corporation culturelle Arrimage.

_____

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire de l'organisme Les Séniors de Blainville.

_____

M. Bussière (Gatineau) fait une déclaration afin de souligner le 30e anniversaire de La Trappe à Fromage.

_____

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire du théâtre L'Ancien presbytère.

_____

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture officielle de la Coop de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton.

_____

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Maison de l'innovation sociale.

_____

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 09.

_____

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 109 Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 109.

_____

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 104 Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 104.

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(Dépôt n° 2565-20250521)

Mme la présidente dépose :

Le rapport annuel 2024-2025 du Commissaire à la langue française.

(Dépôt n° 2566-20250521)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 20 mai 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier.

(Dépôt n° 2567-20250521)

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 3, 8, 9, 10 et 22 avril ainsi que le 20 mai 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 2568-20250521)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose deux extraits de pétition concernant l'opposition à la vente de l'édifice patrimonial et à la relocalisation définitive de l'école publique FACE à Montréal :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 13 312 citoyens et citoyennes du Québec (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 2569-20250521)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 51 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 2570-20250521)

_____

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 18 794 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait du projet de loi n^{o} 89 et l'engagement à respecter le droit de grève.

(Dépôt n° 2571-20250521)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 63.1 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

> L'extrait d'une pétition, signée par 409 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la vente de l'édifice patrimonial et à la relocalisation définitive de l'école publique FACE à Montréal.
>
> (Dépôt n° 2572-20250521)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dépose :

> Un graphique intitulé *Investissements PQI Transports*.
>
> (Dépôt n° 2573-20250521)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

> QUE l'Assemblée prenne acte de la sélection du Guide Michelin qui a octroyé de prestigieuses étoiles à neuf restaurants gastronomiques du Québec et de nos régions;

QU’elle salue cette excellente nouvelle qui couronne de brillante façon la qualité des tables gourmandes du Québec et l’expertise de nos chefs et de leurs équipes;

QU’elle reconnaisse que les plaisirs de la table sont une composante essentielle de l’offre touristique du Québec et qu’ils permettent la mise en valeur de nos traditions, notre savoir-faire culinaire et de notre terroir;

QU’elle souligne aussi l’octroi de « Bib Gourmand » à 17 adresses qui proposent une très bonne cuisine à un prix modéré;

QU’enfin, elle se réjouisse des succès du Québec en matière culinaire, exemplifiés par les 102 établissements qui ont obtenu une distinction.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **473** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d’opposition, conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant la situation dans la bande de Gaza; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d’opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, présente une motion concernant l'immigration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out;

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis;

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privés suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 215, Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère, projet de loi n° 216, Loi concernant la Ville de Longueuil et projet de loi n° 219, Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

— la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 100, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic.

_____

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de l'Assemblée nationale se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission dans le cadre de l'enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

— la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le maintien de l'offre de service d'urgence 24 heures du CLSC de Pohénégamook et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'uniformisation des mesures de base en prévention du suicide dans les unités de psychiatrie de tous les CIUSSS et CISSS du Québec.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 20 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions formulant un grief et sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentées dans le cadre du débat sur le discours du budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 sont mis aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Zaga Mendez (Verdun) propose :

> QUE l'Assemblée nationale prenne acte que, selon un sondage Léger, 72 % des Québécoises et des Québécois sont favorables à l'idée de taxer davantage les plus riches afin de financer adéquatement les services publics;
>
> QU'elle reconnaisse qu'il est impératif de protéger la population contre les coupes en santé, en éducation et dans les services essentiels;
>
> QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de créer un impôt sur les grandes fortunes, soit le 0,1 % des plus fortunés de la société, ce qui représente environ 4 000 ménages.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 17 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 27 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 23 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 97 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 17 heures.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Zaga Mendez (Verdun) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

> QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n^{o} 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 29 mai 2025 de 14 heures à 18 h 20 et de 19 heures à 20 h 35, le vendredi 30 mai 2025, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50, le mardi 3 juin 2025, de 10 heures à 11 h 35, après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 17 h 40 et de 19 heures à 20 h 35 et le mercredi 4 juin 2025, après les avis touchant les travaux des commission vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 16 h 35;
>
> QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :
>
> Fédération des producteurs acéricoles du Québec
> Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
> Fédération des producteurs forestiers du Québec, conjointement avec l'Association des grands propriétaires forestiers du Québec
> Société des établissements de plein air du Québec
> Nature Québec, conjointement avec SNAP Québec
> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

Action Boréale
Union des producteurs agricoles du Québec
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Fédération de l'industrie manufacturière – CSN
Unifor, conjointement avec Syndicats des Métallos
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Fédération des pourvoiries du Québec
Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
Fédération québécoise des coopératives forestières, conjointement avec l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
Conseil de l'industrie forestière du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque organisme;

QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mai 2025, sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, ainsi que les amendements transmis par Mme Dufour (Mille-Îles) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, du consentement de l'Assemblée, M. Benjamin, troisième vice-président, procède à la lecture et à la mise aux voix individuelle des amendements proposés par Mme Dufour (Mille-Îles) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Dufour (Mille-Îles) modifiant l'article 1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Dufour (Mille-Îles) modifiant l'article 72.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) modifiant l'article 136.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 99, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mai 2025 sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat se poursuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 99, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 99 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 99 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Mme Poulet (Laporte) propose que le principe du projet de loi n° 795, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de « Pierre-Laporte », soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 795 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 795 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que le principe du projet de loi n° 797, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques », soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 797 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 797 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Mme Schmaltz (Vimont) propose que le principe du projet de loi n° 890, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil », soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 890 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 890 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) propose que le principe du projet de loi n° 996, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable », soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 996 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 996 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que le principe du projet de loi n° 395, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 395 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 395 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 mai 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 17, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 mai 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 473)

POUR - 103

Abou-Khalil (*CAQ*)	Charette (*CAQ*)	Jacques (*CAQ*)	McGraw (*PLQ*)
Allaire (*CAQ*)	Chassin (*IND*)	Jeannotte (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)	Cliche-Rivard (*QS*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Morin (*PLQ*)
Asselin (*CAQ*)	Derraji (*PLQ*)	Julien (*CAQ*)	Nadeau-Dubois (*QS*)
Bachand (*CAQ*)	Déry (*CAQ*)	Kelley (*PLQ*)	Nichols (*IND*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dionne (*CAQ*)	Labrie (*QS*)	Picard (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)	Dorismond (*CAQ*)	Lachance (*CAQ*)	Poulet (*CAQ*)
	Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)	Laforest (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)		Laframboise (*CAQ*)	Prass (*PLQ*)
Bernard (*CAQ*)	Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)	Lafrenière (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
		Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Provençal (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	Lamothe (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Fontecilla (*QS*)	LeBel (*CAQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Fortin (*PLQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)	Rotiroti (*PLQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)		Rouleau (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)	Roy (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)	Garceau (*PLQ*)		Sainte-Croix (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Leduc (*QS*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bourassa (*CAQ*)	Gentilcore (*PQ*)	Lemay (*CAQ*)	Schneeberger (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	Ghazal (*QS*)	Lemieux (*CAQ*)	Setlakwe (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)	Girard (*CAQ*) (*Groulx*)	Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)	St-Louis (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)			Tanguay (*PLQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)	Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)	Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)	Tardif (*CAQ*)
			Thouin (*CAQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)	Grandmont (*QS*)	Maccarone (*PLQ*)	Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
	Grondin (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guilbault (*CAQ*)	Marissal (*QS*)	Zaga Mendez (*QS*)
Charest (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	Zanetti (*QS*)